

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Product identifier/Trade name:	OXY15-DÉSINFECTANT ET NETTOYANT TOUT USAGE CONCENTRÉ
Other means of identification:	S15X
Recommended use:	DÉSINFECTANT ET NETTOYANT CONCENTRÉ
Restriction on use:	Pour usage industriel, hospitalier, institutionnel, grange, usine alimentaire et domestique.
Initial supplier identifier:	Chemotec (PM) Inc. 8820 Place Ray-Lawson Anjou, Quebec, Canada H1J 1Z2 Phone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321
Emergency phone number:	1-800-729-6321 (Disponible de 8:00am to 4:30pm du lundi au vendredi)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):

Ce produit est régi par le règlement sur les Aliments et Drogues et non par le SIMDUT

Irritation oculaire, cat 2.

2b Élément d'étiquetage



Conseils de prudence

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Mention advertisement: ATTENTION

Mention de danger:

Provoque une grave irritation des yeux.

SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENT SUR LES INGRÉDIENTS

Ingredients	CAS #	%	GHS CLASSIFICATION
		(weight)	
Peroxyde d'Hydrogène	70161-44-3	5- 8	Irritation oculaire, cat 2
Alcool Ethoxylé	68991-48-0	1-5	Irritation oculaire, category 2B
Alcool Ethoxylé	68213-23-0	1-5	Irritation oculaire, category 2B

Les concentrations réelles constituent un secret commercial

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

4a Description des premiers secours

Contact avec les Yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Inhalation :

Amener la personne à l'air libre.

Contact avec la peau :

En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ingestion :

Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler si la personne est inconsciente.

4b Principaux symptômes et effets

Yeux : Provoque une grave irritation, des rougeurs, des larmoiements et une sensation de brûlure.

Peau : Peut provoquer une irritation. Le contact avec le produit peut blanchir la peau pendant quelques minutes.

Inhalation : Une surexposition par inhalation peut provoquer une irritation respiratoire.

Ingestion : Peut provoquer une légère irritation, des maux de tête, des douleurs abdominales, de la diarrhée, des nausées et des vomissements.

4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Aucun traitement particulier n'est requis.

SECTION 5 - MESURES CONTRE LES INCENDIES

5a Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau (éviter si possible les pulvérisations puissantes), mousse, poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone. Le produit lui-même n'est pas inflammable, mais il peut générer de l'oxygène lors de sa décomposition.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun connu.

5b Dangers spécifiques au produit

Produits de combustion dangereux :

Oxydes de carbone, azote et autres gaz irritants.

5c Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures/équipements spéciaux de lutte contre l'incendie :

Lors d'un incendie, des fumées et des vapeurs irritantes peuvent être générées. Un appareil respiratoire autonome est requis pour le personnel de lutte contre l'incendie afin de se protéger des produits irritants produits lors de la combustion. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Un jet d'eau dirigé vers le produit génère beaucoup de mousse

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6a Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection individuelle :

Éviter le contact avec les yeux. Assurer une aération et une ventilation adéquates. Le sol sera glissant en cas de déversement. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

6b Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Arrêter la fuite. En cas de déversement important, pomper le produit dans des fûts ou nettoyer les déversements à l'aide d'un matériau absorbant. Poursuivre le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention : le sol sera glissant.

6c Précautions environnementales :

Le produit est biodégradable. Ne pas rejeter de grandes quantités dans les égouts.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7a Précautions pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec les yeux. En cas d'utilisation conforme, aucune précaution particulière n'est requise.

7b Conditions de stockage sans danger :

Conserver dans un récipient hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Protéger du gel.

7c Matériaux d'emballage spéciaux :

Aucune incompatibilité avec la plupart des matériaux utilisés sur les lieux de travail.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8a Paramètres de contrôle

	Ontario Time-weighted Average Limit (TWA)	Ontario Short-Term Exposure Limit (STEL)	Notations
Alcool Ethoxylé	None established	Non établie	
Peroxyde d'Hydrogène	1 ppm	No établie	

8b Contrôles techniques :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

8c Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et autres équipements de protection :

En cas de contact, porter des gants en caoutchouc. Bottes imperméables en cas de déversement important.

Protection des yeux et du visage :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas de contact, porter des lunettes de sécurité.

Considérations générales d'hygiène :

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux. Ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Une bonne hygiène est recommandée après utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide clair.
Couleur	Incolore
Odeur	Sans odeur
Point de fusion et point de congélation	Environ 0 °C
Point d'ébullition	Environ 100 °C
Inflammabilité	N/A
Limites inférieure et supérieure d'inflammabilité	N/A
Point d'éclair	Ne porte pas à ébullition
Température d'auto-inflammation	N/A
Température de décomposition	N/A
pH	3-4
Viscosité	<100 cps à 25 °C
Solubilité dans l'eau	Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	N/A
Pression de vapeur (mm Hg)	Environ 20 (eau)
Densité ou masse volumique spécifique (eau = 1 à 4 °C)	1,0 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	Environ 0,6 (eau)
Caractéristiques des particules	N/A

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET LA STABILITÉ

10a Réactivité :

Non applicable en cas d'utilisation conforme aux instructions.

10b Stabilité chimique :

Stable à température ambiante, dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10c Possibilité de réactions dangereuses :

Peut réagir avec les bases fortes et les réducteurs puissants.

10d Conditions à éviter :

Éviter tout contact avec les bases fortes et les réducteurs puissants. Le peroxyde d'hydrogène contenu dans ce produit est un oxydant puissant. Il n'est pas inflammable en soi, mais il peut provoquer l'inflammation spontanée de matières inflammables et entretenir la combustion car il libère de l'oxygène lors de sa décomposition.

10e Matières incompatibles :

Bases fortes et réducteurs puissants.

10f Produits de décomposition dangereux :

Avec les acides forts : chaleur, vapeurs d'eau. Avec les réducteurs puissants : vapeurs d'eau et oxygène.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition principales :

Yeux et ingestion.

Yeux : provoque irritation, rougeurs, larmoiements et sensation de brûlure.

Peau : peut provoquer une irritation. Le contact peut blanchir la peau pendant quelques minutes.

Inhalation : une surexposition par inhalation peut provoquer une irritation respiratoire.

Ingestion : peut provoquer une légère irritation, des maux de tête, des douleurs abdominales, des diarrhées, des nausées et des vomissements.

Cancérogénicité : aucun ingrédient n'est répertorié par le CIRC comme cancérogène potentiel pour l'homme. Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : les tests mutagènes ont été négatifs pour les ingrédients.

Sensibilisation cutanée : ingrédients non sensibilisants selon la norme OCDE 406.

Sensibilisation des voies respiratoires : non disponible.

Substances synergétiques : non disponible.

Autres dangers importants : non disponible.

Données toxicologiques :

La DL50 calculée pour ce produit est supérieure à 5 000 mg/kg, par voie orale, chez le rat ; nos produits ne sont pas testés sur les animaux

Ingrédient	LD ₅₀ (route, species)	LC ₅₀ # hours (species)
Alcool Ethoxylé	2000 mg/kg (oral, rat)	N/Av
Peroxyde d'Hydrogène	694 mg/kg (oral, rat) 2,000 mg/kg (dermal, rabbit)	N/Av
Alcool Ethoxylé C12-15	2,000 mg/kg (oral, rat)	N/Av

Pour plus de détails, reportez-vous à la section 3

SECTION 12 - DONNÉES ECOLOGIQUES

12a Ecotoxicité :

TOXICITÉ (Poissons)	Resultats	Durée d'exposition	Méthode
Hydrogen peroxide	Fish: 16.4 mg/L	96H	Not available
Ethoxylated alcohol	Fish: 70.7 mg/L	96H	Not available

TOXICITY (Daphnia)	Results	Exposure time	Method
Hydrogen peroxide	EC50: 7.7 mg/L	48H	Not available
Ethoxylated alcohol	5.3 mg/L	48H	Not available

TOXICITY (Algae)	Results	Exposure time	Method
		96H	Not available
Hydrogen peroxide	Selenastrum capricornutum EC50 = 4,05-21,26 mg/L	96H	Not available
Ethoxylated alcohol	Selenastrum capricornutum EC50 = 4,01 mg/L	96H	Not available

12b Persistance et dégradabilité : Le produit devrait être facilement biodégradable conformément à la norme OCDE 301.

12c Potentiel de bioaccumulation : Non bioaccumulable.

12d Mobilité dans le sol : Aucune donnée d'essai n'est disponible pour ce produit.

12e Autres effets indésirables : Aucune information pertinente trouvée.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales. Pour plus d'informations, au niveau fédéral, consultez le site <http://www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=39D0D04A-1>
 En Alberta, consultez le site <http://esrd.alberta.ca/waste/hazardous-waste-management/default.aspx>
 En Colombie-Britannique, consultez le site <http://www2.gov.bc.ca/gov/topic.page?id=DC31CEF84F634025839C66F7F80164E8>
 Au Manitoba, consultez le site <http://www.gov.mb.ca/conservation/eal/haz-waste/faq/index.html>
 Au Nouveau-Brunswick, consultez le site http://breaudisposal.nb.ca/breaudisposal/prohibited_waste.htm
 À Terre-Neuve, consultez le site http://www.env.gov.nl.ca/env/env_protection/waste/
 Fiche de données sur la sécurité des matériaux Fiche : DÉTERGENT À VAISSELLE SAFEBLEND
 Page 5 sur 6
 Dans les Territoires du Nord-Ouest, voir <http://www.enr.gov.nt.ca/programs/hazardous-waste>
 En Nouvelle-Écosse, voir <http://novascotia.ca/snsmr/paal/nse/paal180.asp>
 Au Nunavut, voir <http://www.nmto.ca/course/other-training/hazardous-waste-management>
 En Ontario, voir <https://www.ontario.ca/environment-and-energy/hazardous-waste-management-business-and-industry>
 À l'Île-du-Prince-Édouard, voir <http://www.gov.pe.ca/environment/hazardous-waste>
 Au Québec, voir <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/>
 En Saskatchewan, voir <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=24515>
 Au Yukon, voir http://www.env.gov.yk.ca/air-water-waste/special_waste_regs.php

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORTATION

Renseignement sur le Transport des Marchandises Dangereuses (TMD) au Canada

Non régulé	
Numéro UN	Non applicable
Appellation réglementaire :	Non applicable
Classe de danger:	Non applicable
Numéro d'identification :	Non applicable
Groupe d'emballage :	Non applicable

SECTION 15 - RENSEIGNEMENT SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada

Informations SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations requises par le RPD.

Classification SIMDUT 2015 : Voir la section 2a

Informations CEPA : Les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la LIS

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Date de dernière
revision** 2025-07-10

Références :

1. Fiche signalétique du fabricant/fournisseur.
2. Limites d'exposition professionnelle pour les lieux de travail de l'Ontario exigées par le Règlement 833.
3. Monographies du Centre international de recherche sur le cancer.
4. Site Web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Abbreviations:

ACGIH	Conférence des Hygiénistes industriels du Gouvernement Américain
CAS	Service de Dénomination des Substances Chimiques
CEPA	Législation Canadienne sur la Protection de l'environnement
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Système d'Information sur les Matières Dangereuses
HSDB	Banque de Données sur les Substances Dangereuses
IARC	Agence International pour la Recherche sur le Cancer
LIS	Liste Intérieure des Substances
NFPA	Association Nationale pour la Protection contre les Incendies
NIOSH	Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
NTP	Programme National de Toxicologie (U.S.A.)
OSHA	Administration de la Santé et la Sécurité au travail (U.S.A.)

P/D	Pas Disponible
PEL	Limite d'Exposition Admissible
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la FDS